

Comptabilité - Exercice 1998 - Ouvertures de crédits reprises au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires - Affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et à divers ajustements budgétaires que nous retrouvons quasiment à chaque séance, et de doter également certaines lignes de compléments de crédits.

Les compléments de crédits demandés en dépenses qui s'élèvent à 7 475 085 F, seront nécessaires au bon fonctionnement des services d'ici la fin de l'exercice ou permettront de réaliser certaines opérations en complément de celles inscrites au Budget Primitif. Ils seront financés :

- pour 6 300 410 F par un prélèvement sur l'excédent du Compte Administratif 1997 restant à affecter, soit 18 759 696,95 F. Après cette reprise, l'excédent disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 12 459 286,95 F

- pour 205 000 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 1998. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 75 000 F

- pour 969 675 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 940 du Budget Primitif 1998. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 199 905 F.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre et repris au Budget Supplémentaire,

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et repris au Budget Supplémentaire,

III - Mise en place de crédits complémentaires.

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	Opérations d'ordre CTB (TVA) - Lettre CTB du 01/09/1998		
90 81 2182 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		1 037 220,38
90 81 2182 82002 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement transport		279 711,87
90 81 2183 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la voirie		56 117,70
90 81 2313 00508 35000	Transports collectifs internes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie		2 874,05
90 81 2315 95059 35000	Transports collectifs internes - Installations, matériel et outillage techniques - Amélioration de la vitesse commerciale		19 611,08
910 2762 00508 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droit à déduction de TVA - Domaine de la voirie	1 096 212,13	
910 2762 82002 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement transport	279 711,87	
910 2762 95059 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Amélioration de la vitesse commerciale	19 611,08	
	TOTAL	1 395 535,08	1 395 535,08

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	BUDGET PRINCIPAL		
92 92 7388 90044 20500	Réajustement des crédits pour la taxe d'usage gros entretien des abattoirs Agriculture et industries agro-alimentaires - Autres taxes diverses - Taxe locale d'usage (gros entretien)		173 697,59
92 239 758 94038 20500	Encaissement rappel de charge pour restaurant Le Vauban et Radio France Autres actions de conservation et de diffusion du patrimoine - Produits divers de gestion courante - SEM de la Citadelle		100 000,00
92 90 758 95056 30200	Cf délibération du CM du 22/06/98 - Comptes d'exploitation 1997 pour l'opération d'aménagement de grandes surfaces et du restaurant place Cassin Action économique Services communs - Produits divers de gestion courante - Aménagement Place Cassin		382 350,00
92 90 6745 95074 30200	Action économique Services communs - Subventions aux personnes de droit privé - Place Cassin Aménagement Restaurant	379 000,00	
92 66 773 47001	Régularisation comptable suite à compensation faite par le FAS lors d'un versement de subvention Actions en faveur du Développement Social Urbain - Mandat annulé		10 000,00
92 242 7478 47033	Action socio-éducative - Participations autres organismes		10 000,00
92 66 673 47001	Actions en faveur du Développement Social Urbain - Titre annulé	10 000,00	
92 242 6042 47033	Action socio-éducative - Achats de prestations de services	10 000,00	

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
92 22 775 00509 46000	Cession d'un piano Yamaha et réaffectation du produit de la cession		50 000,00
90 22 2188 00509 46000	Activités artistiques - Produits des cessions d'immobilisations - Domaine de la culture	50 000,00	
911 192 00509 20200	Activités artistiques - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture		50 000,00
92 22 676 00509 20200	Ressources internes - Différences sur réalisations d'immobilisations - Domaine de la culture	50 000,00	
	Activités artistiques - Différences sur réalisations positives transférées en investissement - Domaine de la culture		
	TOTAL	499 000,00	776 047,59

III - Mise en place de crédits complémentaires

Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1997	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
00200 Cabinet - Relations Publiques	- Crédits complémentaires pour locations : * écran géant pour retransmission de la finale de la Coupe du Monde de Football	110 000	110 000		
	* motifs lumineux supplémentaires pour illuminations de fin d'année 92.21/6135.00200	150 000	150 000		
00300 Communication	- Edition d'une brochure «une région, une ville, une université» 92.21/6236.00300	30 000			30 000
	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Subvention exceptionnelle pour sponsoring - BBC et ESBF 92.21/6574.00300	100 000			100 000
10100 Informatique	Projet G.M.A.O. - Câblage fibres optiques des ateliers municipaux 90.022/21538 95069.10100	100 000	100 000		

Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1997	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
20200	- Crédits complémentaires pour les prestations effectuées par le BBC au profit des jeunes Bisontins 92.251/6574.20200 Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs 930/654.20200	160 000	485 000		160 000
20300	Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance - Locaux commerciaux à Planoise - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 6ème fraction de l'avance en compte d'associé 92.628/6745.78005.20200	397 410	397 410		
20300	- Piscine - Patinoire - Amélioration de la sécurité extérieure 92.251/6282.20300 Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance - Subventions au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» 92.251/6574.90012.20300	50 000			50 000
Sports		198 550			198 550

Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1997	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
20500 Administration Générale	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Subvention exceptionnelle à la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL) 92.022/6574.98011.20500	30 000		30 000	
	- Citadelle - Crédits complémentaires pour les gratuits (190 000 F) et les compensations tarifaires (500 000 F) 92.239/6042.20500	690 000	690 000		
	- Crédits complémentaires pour les frais d'annonces légales 92.022/6231.20500	40 000		40 000	
21100 Enseignement	- Protection d'établissements scolaires contre les intrusions - Télésurveillance 92.11/6042.21100	50 000		50 000	
30100 Urbanisme	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Crédits complémentaires pour ravalement de façades 92.52/6572.82017.30100	500 000	500 000		
30200 Economie-Emploi-Tourisme	- Projet «Euro bisontin» - Opération associant Europe 2 et les commerçants bisontins 92.98/6042.30200	40 000	40 000		

Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1997	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
30300 Etudes et Travaux	- Piscine - Patinoire La Fayette - Aménagements extérieurs 90.251/2313.95053.30300	1 350 000	1 350 000		
30900 Electricité-Chauffage	- Protection d'établissements scolaires contre les intrusions 90.11/2313.00502.30900 - Plan Lumière - Illumination du Pont Battant 90.64/2315.95002.30900 - Station hydrominérale de la Mouillère - Remplacement de l'échangeur de la piscine 90.342/2313.95058.30900	388 000 200 000 30 000	388 000 200 000	30 000	
32000 Parc Auto et Déchets	- Réfectoire des éboueurs - Acquisition d'armoires sèche-linge 90.022/2188.00510.32000 - Mise en conformité des conteneurs Plastic Omnium (90 000 F) et Termaco (45 000 F) 90.622/2188.00507.32000 - Analyse de dioxines et élimination de déchets exceptionnels 92.622/6042.32000	40 000 135 000 95 000		40 000 135 000	95 000

Service	Opérations	< R>Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1997	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
33000					
Bâtiment					
	- Acquisition de mobilier administratif 90.022/2184.00510.33000	300 000	300 000		
	- Acquisition de mobilier pour les écoles 90.11/2184.00502.33000	100 000	100 000		
	- Protection d'établissements scolaires contre les intrusions 90.11/2313.00502.33000	60 000	60 000		
	- Piscine de Chalezeule - Mise en place de vannes avec comptage sur les circuits hydrauliques des bassins 90.251/2313.00506.33000	50 000	50 000		
	- Démolitions d'immeubles (21, chemin des Justices - 8, rue Brulard - Maison du garde-barrière - garage préfabriqué Observatoire) 90.653/2313.94019.33000	220 000	220 000		
	- Locaux CFDT rue Champrond - Réfection en peinture de 2 salles 92.022/61522.33000	50 000		50 000	
	- Travaux de sécurité à la Citadelle - Monuments historiques (toiture Chapelle Saint-Etienne - Reprises diverses de pierres sur remparts et bâtiments) 92.235/61522.96025.33000	70 000		70 000	

Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1997	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
35000 Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de fonctionnement de l'unité anti-tags 92.64/60222.35000 - Domaine de la voirie : <ul style="list-style-type: none"> . Travaux neufs réalisés en régie dans divers quartiers (350 000 F) . Installation d'un portique limitant l'accès au parking piscine de Chalezeule (30 000 F) . Alimentation des aribus nouvellement installés (50 000 F) 	80 000 430 000	430 000	80 000	
44000 CCAS	<p><i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à c ette même séance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention au CCAS : . Indemnisation des véhicules incendiés (230 000 F) . Prolongation du dispositif AMIL (500 000 F) 	730 000	730 000		
52030 Musée Histoire Naturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du « groupe froid » du musée d'histoire naturelle 92.234/61558.52030 	16 125		16 125	
	TOTAL	7 475 085	6 300 410	205 000	969 675

«M. BONNET : J'ai vu 50 000 F de réfection de peinture dans deux salles occupées par un syndicat ; est-ce que c'est de l'ordre de la responsabilité du propriétaire Ville de Besançon ? J'en profite pour vous rappeler que vous nous aviez proposé de faire l'état de tout ce que la Ville faisait pour les syndicats au-delà des subventions. Or nous n'avons pas encore eu cet état.

M. LE MAIRE : Nos services y travaillent activement, j'espère que les conclusions arriveront bientôt.

M. VUILLEMIN : Ces locaux des syndicats, je pense que ce sont ceux situés rue Battant, sont des locaux municipaux ainsi que vous le savez et il relève effectivement des obligations du propriétaire d'en assurer l'entretien notamment de la peinture. On le fait aussi dans les écoles, donc cela relève tout à fait des responsabilités du propriétaire.

Mme WEINMAN : Je profite de ce point-là pour souligner quelque chose ; j'ai moi aussi fait un petit calcul et je me suis rendu compte que le coût du vandalisme, en se basant sur le rapport présenté aujourd'hui, s'élève déjà à 1 406 394 F entre le million qu'on investit pour remplacer les candélabres, 230 000 F pour remplacer les cartes grises des véhicules incendiés, l'incendie du 1^{er} janvier de la Maison Pour Tous, achat de livres, reliures de livres, achat de mobilier on en a pour 100 000 F, immeuble communal 3, rue Champrond, vandalisme 63 954 F + 12 440 F de frais d'honoraires. Si on rajoute en plus ce qui a déjà été payé par les autres assureurs au titre de la Maison Pour Tous de la Grette, 1 207 000 F, indemnité différée perçue par la Ville, etc., on arrive à 2 752 397 F et je trouve que pour un rapport de trois mois, cela fait quand même une ardoise très lourde pour les Bisontins. Je sais que ce n'est pas du ressort de la Municipalité qui souhaiterait bien sûr que cela se passe autrement. Je demande simplement s'il y a des recours engagés et si on a, par rapport au Tribunal notamment, une position ferme et claire vis-à-vis du vandalisme en général ?

M. VUILLEMIN : Là vous soulevez effectivement une question très importante, question dont les conséquences pèsent, vous venez de le dire relativement lourdement sur les finances municipales. Je distinguerai deux choses : il y a le vandalisme sur la voie publique, par exemple nos lampadaires, faut-il ne pas réparer et laisser des quartiers de la ville dans le noir ? On ne peut pas faire cela donc il faut bien remplacer. La Ville bien sûr est assurée pour tous ces dégâts mais dans la mesure où le coût du vandalisme augmente, bien évidemment chaque fois qu'on revoit les contrats avec les assureurs, ils sont revus à la hausse. Cela pose effectivement un vrai problème. Il y a par ailleurs l'aspect je dirais sécurité interne de nos bâtiments et je pense par exemple aux écoles. Je me souviens dans le mandat précédent avoir eu en tant qu'adjoint à l'enseignement, à constater malheureusement la dégradation, le vandalisme. Je me souviens avoir vu la maternelle Bouilloche, c'était un week-end de Pentecôte, complètement dévastée. Ce qu'on essaie c'est de se protéger au mieux, sachant qu'il n'y a pas de solution miracle et vous avez pu voir qu'il y a, au titre du renforcement de la protection des établissements scolaires contre les intrusions, 390 000 F mis en place. C'est un premier effort. On a «choisi» un certain nombre d'écoles dans lesquelles sera installé un dispositif anti-intrusion et on espère, enfin je le souhaite en tout cas fortement, poursuivre ce programme de manière à ce que nos établissements scolaires et nos autres bâtiments soient protégés le mieux possible. On commence donc cette année et ce sera poursuivi au cours des années prochaines.

M. RENOUD-GRAPPIN : J'ai été surpris de la réponse du Premier Adjoint à Pascal BONNET car je ne pense pas que, d'un point de vue juridique, la peinture de deux bureaux fasse partie des charges du propriétaire. Je crains qu'on ait là affaire à une subvention quelque peu déguisée pour la CFDT.

M. LE MAIRE : On me signale que, bon an mal an, le vandalisme coûtait à la Ville 2,5 MF. Cette année est très exceptionnelle, c'est-à-dire qu'on va très largement franchir la moyenne que nous avons les années précédentes, ce qu'on regrette tous bien sûr mais comment y remédier, ce n'est pas évident !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.